

MÉMENTO DES MARCHÉS PUBLICS ET DES P.P.P. 2022

Tome 1 : Commentaire

Patrick THIEL
Avocat au barreau de Bruxelles

www.equal-partners.eu

Le *Mémento* tient compte des modifications réglementaires jusqu'au
10 novembre 2021.

Vingt-et-unième édition revue et augmentée.

Editeur responsable : Bas Kniphorst

Zénobe Gramme (bâtiment G)
Square des Conduites d'Eau 9-10
4031 Liège

Service clientèle et adresse de correspondance :

Motstraat 30
2800 Malines
Tél. : 015 78 76 00
client.BE@wolterskluwer.com
www.wolterskluwer.be

© 2021 Wolters Kluwer Belgium SA

Hormis les exceptions explicitement fixées par la loi, aucun extrait de cette publication ne peut être reproduit, introduit dans un fichier de données automatisé, ni diffusé, sous quelque forme que ce soit, sans l'autorisation expresse et préalable et écrite de l'éditeur.

ISBN 978-94-03-02356-4
D/2021/2664/043
BP/MEMAP-PI21001

Table des matières

NOUVEAUTÉS DU MILLÉSIME	3
TABLE DES MATIÈRES	5
GLOSSAIRE & INDEX	37
SITES WEB, CODES, LIVRES ET REVUES	89
ABRÉVIATIONS	93
TITRE 1^{ER} : LES MARCHÉS PUBLICS	95
CHAPITRE 1. INTRODUCTION	95
<i>Section 1. Un marché public, c'est quoi ?</i>	95
<i>Section 2. Le contexte historique et juridique</i>	96
§ 1. Principales modifications apportées par la réglementation 2016 et rappel de ses antécédents	96
§ 2. Impact européen	99
A. Les diverses transpositions	100
B. Nature de la directive	103
C. Application dans le temps des directives	104
D. Impact des directives pour les commandes inférieures au seuil de publicité européenne	104
§ 3. Autres influences	105
<i>Section 3. Égalité, transparence, concurrence et autres principes généraux</i>	108
§ 1. Introduction	108
§ 2. Égalité et proportionnalité	109
§ 3. Transparence	110
§ 4. Concurrence	113
§ 5. Mesures portant atteinte aux trois principes précités	114
§ 6. Respect du droit environnemental, social et du travail	117
§ 7. Confidentialité	118
A. Principes	118
B. RGPD	119
C. Spécificités relatives à l'exécution du contrat	119
§ 8. Autres principes généraux du droit	119

<i>Section 4. Répartition des compétences au sein de l'État fédéral belge</i>	120
CHAPITRE 2. LES PERSONNES CONCERNÉES	125
<i>Section 1. Les pouvoirs adjudicateurs</i>	128
§ 1. Les pouvoirs adjudicateurs « ordinaires »	129
§ 2. Les organismes de droit public ou d'intérêt public	130
A. Principes	130
B. La satisfaction d'un besoin d'intérêt général ayant un caractère autre qu'industriel ou commercial	133
1. Introduction	133
2. La notion d'intérêt général	133
3. La poursuite « spécifique » de cet intérêt	135
4. Le caractère autre qu'industriel ou commercial de la mission d'intérêt général	136
C. Le contrôle	141
D. Le financement majoritaire	142
§ 3. Association formée par un ou plusieurs pouvoirs adjudicateurs	146
§ 4. Personnes de droit privé subventionnées	148
§ 5. Considérations sur les écoles et les hôpitaux	149
§ 6. Le droit de codécision d'une personne non soumise à la réglementation n'emporte pas de disqualification	150
<i>Section 2. Les entreprises publiques</i>	151
<i>Section 3. Les entités adjudicatrices</i>	154
<i>Section 4. Le contractant est un opérateur économique</i>	154
§ 1. Notion	155
§ 2. L'offre déposée par une personne publique	157
A. Introduction	157
B. La théorie de la substitution	158
C. Questions de concurrence	161
CHAPITRE 3. LE MARCHÉ PUBLIC EST UN CONTRAT	165
<i>Section 1. Introduction</i>	165
<i>Section 2. Un acte administratif unilatéral édictant des obligations à la seule charge de l'attributaire</i>	166
<i>Section 3. L'exercice d'une compétence découlant d'une disposition légale ou décrétole</i>	167
<i>Section 4. Le contrat de société</i>	168
<i>Section 5. Les éléments qui composent le « contrat » ne sont pas limités à un seul instrumentum</i>	168
<i>Section 6. Moment où les conditions doivent être appréciées</i>	169

CHAPITRE 4. CAS OÙ LA RÉGLEMENTATION NE S'APPLIQUE PAS	171
<i>Section 1. Les services exclus</i>	171
<i>Section 2. Le « in house »</i>	174
§ 1. Introduction	175
§ 2. Les conditions pour mettre en œuvre l'exception	178
A. Le contrôle analogue	178
1. Le degré du contrôle	179
a. Introduction	179
b. Les décisions sous contrôle	180
c. L'influence dominante au sens du droit des sociétés ne suffit pas	180
2. La nature du contrôle : un contrôle analogue, mais pas identique	181
3. Le champ d'activité et la vocation de marché	182
a. Principes	182
b. La vocation de marché	183
B. L'essentiel des activités de la filiale	185
1. Les activités concernées	186
2. Quatre-vingt pour cent minimum	186
3. Considérations historiques	188
C. Le capital de la filiale et la présence de privé	190
1. Capital entièrement public	190
2. Présence de privé	192
3. Évolution du capital en cours d'exécution de la mission	196
§ 3. Le « in house » vertical descendant	200
A. Simple	200
B. En cascade	201
C. Conjoint	202
1. La composition des organes	203
2. Le contrôle	204
3. Les activités de la filiale	206
4. La convergence d'intérêts	206
§ 4. Le « in house » vertical ascendant, simple ou conjoint	207
§ 5. Le « in house » entre « filiales »	208
§ 6. Autres caractéristiques du in house	211
<i>Section 3. La coopération publique</i>	212
§ 1. Introduction	212
§ 2. Des objectifs en commun	214
§ 3. Des considérations d'intérêt public	215
§ 4. Le pourcentage d'activité	216
§ 5. Approche historique	217
<i>Section 4. La (ré)organisation administrative</i>	218
<i>Section 5. Droits exclusifs ou spéciaux</i>	219
<i>Section 6. Marchés internationaux</i>	227

<i>Section 7. Marchés militaires ou de sécurité</i>	229
<i>Section 8. Autres exceptions</i>	232
§ 1. Télécommunications	232
§ 2. Marchés relevant des secteurs spéciaux	232
CHAPITRE 5. L'OBJET DE LA COMMANDE	233
<i>Section 1. Introduction</i>	233
§ 1. Définition de l'objet	233
§ 2. Régime de propriété	234
§ 3. Pluralité d'objets	235
A. Travaux, fournitures ou services	235
B. Secteur classique et secteurs spéciaux, ou autre	239
§ 4. Vocabulaire commun	241
<i>Section 2. Les marchés de travaux</i>	242
<i>Section 3. Les marchés de fournitures</i>	256
<i>Section 4. Les marchés de services</i>	257
§ 1. Introduction	261
§ 2. Les assurances	264
A. Introduction	265
1. Réglementations applicables	265
2. Courtier assistant à la rédaction d'un cahier spécial des charges	266
B. Détermination de la valeur du marché	267
C. Modes de passation	267
D. Particularités du cahier des charges	269
E. Variantes et options	270
F. Durée et reconduction du contrat	271
G. Résiliation du contrat	272
H. Disparition d'un membre d'un groupement d'assureurs	272
§ 3. Les réviseurs	273
§ 4. Les services juridiques	275
A. Introduction	276
B. Les avocats	277
1. Introduction	278
2. Le contentieux et le précontentieux	280
3. Les autres services, hors contentieux et précontentieux	284
4. Récapitulatif du régime applicable aux avocats	285
a. Contentieux et précontentieux	285
b. Autres services juridiques	286
C. Les huissiers de justice	289
1. Introduction	289

2. Services réservés aux huissiers tels que la citation en justice, la signification et la saisie	289
a. Identification des services monopolistiques	289
b. Non-application des règles de commande publique	291
3. Services non réservés aux huissiers et recouvrement amiable de créances	291
§ 5. Les services non prioritaires : services sociaux, sanitaires et autres	293
A. Un régime assoupli	294
B. Les services concernés	299
CHAPITRE 6. L'ESTIMATION DU MONTANT DU MARCHÉ	321
<i>Section 1. Principes</i>	323
<i>Section 2. L'adjudicateur, ses services et l'unité opérationnelle distincte</i>	324
<i>Section 3. Scission de marché</i>	325
<i>Section 4. Spécificités propres aux travaux</i>	327
§ 1. Règles de base	327
§ 2. La notion d'ouvrage	327
<i>Section 5. Fournitures ou services à caractère régulier</i>	330
<i>Section 6. Fournitures sous forme de location ou location-vente</i>	331
<i>Section 7. Spécificités propres aux services</i>	332
<i>Section 8. La dépense à approuver</i>	333
CHAPITRE 7. LA PUBLICITÉ	335
<i>Section 1. Introduction</i>	335
<i>Section 2. Les types d'avis</i>	337
§ 1. Procédures « ordinaires »	338
A. Avis de préinformation	338
B. Avis de marché	338
C. Avis d'attribution de marché	340
D. Avis de publicité ex ante volontaire	341
§ 2. Les autres procédures	341
A. Les accords-cadres	341
B. Le système d'acquisition dynamique	341
C. Le concours	341
§ 3. Particularités liées à certains services	342
<i>Section 3. Les compléments et rectifications</i>	343
<i>Section 4. Les seuils de publicité</i>	344
<i>Section 5. Les délais</i>	348
§ 1. Principes	348
§ 2. Les prolongations obligatoires	351
<i>Section 6. La publicité européenne</i>	352

<i>Section 7. La publicité belge</i>	353
<i>Section 8. Les publications officielles</i>	354
<i>Section 9. Les marchés sans publicité</i>	355
<i>Section 10. L'invitation à déposer offre</i>	355
<i>Section 11. Impact des relations internationales</i>	356
§ 1. Accord AMP et Accords sur l'Espace économique européen	356
§ 2. Exclusion des opérateurs économiques hors Union européenne et assimilés	357
CHAPITRE 8. LES CONDITIONS D'ACCÈS AU MARCHÉ ET LA SÉLECTION QUALITATIVE	361
<i>Section 1. Introduction</i>	361
§ 1. La notion de sélection	361
§ 2. Le déroulé des opérations	364
<i>Section 2. Les causes d'exclusion</i>	368
§ 1. Principes	368
§ 2. Exclusion obligatoire du fait d'une condamnation	370
A. Principe	371
B. Les personnes placées dans le viseur du contrôle	372
C. Le casier judiciaire et les moyens de preuve	375
1. Introduction	375
2. Les marchés atteignant les seuils européens – DUME	376
3. Les marchés sous les seuils européens – déclaration sur l'honneur	376
4. Lorsque le pouvoir adjudicateur a accès à ces informations	377
D. Exception et mesure correctrice	377
E. Délai de péremption	378
§ 3. Exclusion pour dettes sociales et fiscales	378
§ 4. Exclusion facultative : faillite, faute professionnelle grave et autres manquements	381
A. Principes	382
B. Faillite et situation assimilée	385
C. Faute professionnelle grave	386
D. Condamnation affectant la moralité professionnelle	390
E. Marge de manœuvre dont disposent les États par rapport aux causes d'exclusion facultative	391
F. Délai de péremption	392
§ 5. Mesures correctrices	393
<i>Section 3. Les types de critères de sélection qualitative</i>	395
§ 1. Aptitude professionnelle : les registres professionnels ou de commerce	397

§ 2. Capacité financière et économique	398
§ 3. Capacité technique	401
A. Nature des exigences	401
B. Références admissibles	402
§ 4. Garanties de qualité et garanties environnementales	404
§ 5. Inscription à des listes officielles	406
A. Introduction	406
B. Spécificités liées aux travaux	406
1. L'agrégation	406
a. Principes	408
b. Impact sur le DUME	416
2. Anciennement : l'enregistrement	418
<i>Section 4. La définition des critères par le pouvoir adjudicateur</i>	418
§ 1. Choix des critères retenus et définition des seuils à atteindre	418
A. Le choix des critères	419
B. Identification des seuils	420
§ 2. Limitation du nombre de candidats	422
§ 3. Pondération des critères de sélection	424
§ 4. Méthode d'évaluation des critères de sélection	426
§ 5. Les marchés à lots	427
<i>Section 5. Les modes de preuve</i>	428
§ 1. Le DUME : document unique de marché européen, au-delà des seuils européens	429
A. La présomption	430
B. L'examen concret et les informations complémentaires à fournir par l'opérateur	431
§ 2. La déclaration sur l'honneur pour les marchés sous les seuils et certaines négociées	433
§ 3. Base de données de certificats en ligne (e-Certis)	434
§ 4. Demande d'information complémentaire par l'adjudicateur	434
§ 5. Recours à la capacité de tiers	439
<i>Section 6. Indication du volume de sous-traitance</i>	442
<i>Section 7. Réappréciation de la sélection au stade de la décision d'attribution</i>	443
<i>Section 8. Évolution entre la personne sélectionnée et le soumissionnaire</i>	445
CHAPITRE 9. LA PROCÉDURE OUVERTE OU RESTREINTE	447
<i>Section 1. Types de procédures</i>	447
<i>Section 2. Procédure ouverte et procédure restreinte</i>	448
§ 1. Procédure ouverte	450
§ 2. Procédure restreinte	451

CHAPITRE 10. LES PROCÉDURES PERMETTANT LA NÉGOCIATION	455
<i>Section 1. Éléments déclencheurs des procédures permettant la négociation</i>	462
§ 1. Absence de solution immédiatement disponible	462
§ 2. Solution innovante	463
§ 3. Nécessité de négocier	463
§ 4. Spécifications techniques insuffisamment précises	464
§ 5. Marché réservé	465
§ 6. Offres irrégulières ou inacceptables	465
A. Notion d'offre irrégulière ou inacceptable	466
B. Conséquence sur la remise en concurrence et la publicité	467
C. Considérations historiques	469
§ 7. Valeur du marché	469
A. Principes relatifs à l'estimation de la valeur	469
B. Concurrentielle	472
C. Négociée directe	472
D. Procédure négociée sans publicité	473
E. Marché de faible montant	474
§ 8. Urgence impérieuse	474
§ 9. Absence de demande de participation ou d'offres appropriées	476
§ 10. Motif artistique, technique ou exclusivité	477
A. Principe	477
B. Applications jurisprudentielles	478
§ 11. Répétition de travaux ou services similaires	480
§ 12. Fournitures ou services – Conditions particulièrement avantageuses telles que la faillite ou la cessation d'activités	482
§ 13. Fournitures à des fins de recherche	482
§ 14. Fournitures complémentaires	484
§ 15. Fournitures – Bourse de matières premières	484
§ 16. Services en suite d'un concours	485
§ 17. Fournitures – Achat d'opportunité	485
§ 18. Autres éléments déclencheurs	486
<i>Section 2. Concurrentielle et négociée directe : spécificités</i>	486
§ 1. Droit de participation dans la procédure concurrentielle	486
§ 2. Droit de déposer offre dans les procédures concurrentielle et négociée directe	486
A. Procédure concurrentielle	486
B. Procédure négociée directe	487
§ 3. Négociations	487
A. Objet de la négociation	487
B. Principe d'égalité	489
C. Phases et technique de l'entonnoir	490

D. BAFO	490
E. Modalités complémentaires	491
§ 4. Spécificités de la procédure concurrentielle	492
A. À propos des éléments déclencheurs	492
B. À propos des documents du marché et délai de réception des offres	493
§ 5. Disparition de certains éléments déclencheurs de l'ancienne procédure négociée avec publicité	493
<i>Section 3. Négociée sans publication préalable : spécificités</i>	494
§ 1. Caractère très limitatif des éléments déclencheurs	494
§ 2. Le nombre d'opérateurs à consulter	496
§ 3. Offres spontanées	497
§ 4. Disparition de certains éléments déclencheurs d'une négociée sans publicité	497
§ 5. Objet de la négociation	497
§ 6. Spécificités des marchés sous les seuils de publicité européenne – Sélection	498
§ 7. Spécificité des critères d'attribution	498
§ 8. Modalités complémentaires	499
<i>Section 4. Marchés de faible montant – Simple facture acceptée</i>	500
<i>Section 5. Le dialogue compétitif</i>	503
<i>Section 6. La publicité</i>	503
<i>Section 7. Motivation et information</i>	503
§ 1. Régime général	503
§ 2. Particularité du marché sur simple facture acceptée	504
CHAPITRE 11. LES MARCHÉS AGRÉGÉS	507
<i>Section 1. La centrale</i>	507
§ 1. Notion	507
§ 2. Caractéristiques de la procédure	509
<i>Section 2. Le marché conjoint</i>	509
§ 1. Notion	510
§ 2. Les organes devant intervenir	513
§ 3. Les factures et le paiement	514
§ 4. Éléments distinctifs entre le marché conjoint et la centrale	515
<i>Section 3. Les marchés entre États membres</i>	517
<i>Section 4. Autres modes de regroupement des commandes</i>	519
CHAPITRE 12. PROCÉDURES PARTICULIÈRES DE MISE EN CONCURRENCE	521
<i>Section 1. L'accord-cadre</i>	521
§ 1. Notion	521

§ 2. Quelques caractéristiques en matière d'attribution et d'exécution	523
A. Introduction	523
B. L'identification des bénéficiaires et du volume de prestations	523
C. Attribution initiale de l'accord cadre	524
D. Concrétisation du besoin et attribution des marchés subséquents	525
E. Durée de l'accord et des marchés subséquents	527
F. Conditions générales d'exécution	528
§ 3. Distinction entre l'accord-cadre et le bon de commande	529
§ 4. Origines historiques de l'accord cadre	534
A. Un développement jurisprudentiel et doctrinal	534
B. Distinction entre le contrat-cadre et l'accord-cadre	537
<i>Section 2. Le concours</i>	539
§ 1. Dispositions générales	539
§ 2. Spécificités du concours atteignant le seuil de publicité européenne : anonymat	541
<i>Section 3. Le système d'acquisition dynamique</i>	543
§ 1. Introduction	543
§ 2. Déroulement de la procédure	545
§ 3. Considérations critiques	546
<i>Section 4. Les enchères électroniques</i>	547
<i>Section 5. Les catalogues électroniques</i>	549
<i>Section 6. Interdiction de mise en place de procédures non organisées par les directives, tel le marché de définition</i>	551
CHAPITRE 13. LA CONCEPTION DE LA COMMANDE	553
<i>Section 1. Introduction</i>	553
<i>Section 2. La consultation préalable du marché</i>	556
<i>Section 3. Les lots</i>	558
<i>Section 4. Les variantes</i>	564
§ 1. Notion	565
§ 2. Typologie des variantes	565
A. Variante obligatoire	565
B. Variante autorisée	565
C. Variante libre	566
D. Caractéristiques communes aux variantes obligatoire et autorisée	568
§ 3. Impact sur l'offre	569
§ 4. Impact sur l'analyse des offres et le classement	570
§ 5. Impact sur la qualification de la commande	570
§ 6. Impact sur l'exécution	571

<i>Section 5. Les options</i>	571
§ 1. Notion	571
§ 2. Typologie	572
§ 3. Impact au niveau de l'estimation de la valeur du marché	573
§ 4. Impact au niveau de l'offre et des prix	573
§ 5. Impact au niveau de l'attribution	573
<i>Section 6. Les tranches ferme et conditionnelle</i>	574
<i>Section 7. Durée du marché</i>	576
<i>Section 8. Les phases</i>	576
<i>Section 9. Les spécifications techniques, label et certifications</i>	577
§ 1. Spécifications techniques	577
A. Principes	577
B. Typologie : exigences fonctionnelles ou normalisées	578
1. Principes	578
2. Particularités liées aux spécifications normalisées	579
3. Spécificités liées aux exigences fonctionnelles	579
C. Pas de restriction injustifiée à la concurrence	579
D. Marque, provenance et autres signes distinctifs	581
E. Considérations relatives aux plans, modèles et échantillons	583
§ 2. Labels	583
A. Introduction : les nouveautés introduites en 2016	583
B. Principes	584
C. Exigences qui ne sont pas liées à l'objet du marché	585
D. Variation selon que le marché atteint ou non le seuil de publicité européenne	586
§ 3. Rapports d'essai, certification et autres moyens de preuve	587
A. Nouveautés introduites par la réglementation 2016	587
B. Principes	587
C. Autres moyens de preuve	588
§ 4. Performances énergétiques	588
<i>Section 10. Informations fiscales, environnementales ou sociales</i>	588
CHAPITRE 14. LES DOCUMENTS DU MARCHÉ	591
<i>Section 1. Le cahier spécial des charges</i>	591
§ 1. Notion	591
§ 2. Contenu	592
A. Principes	592
B. Responsabilité du pouvoir adjudicateur dans l'information communiquée	594
§ 3. Quid en cas d'irrégularité du cahier spécial des charges ou d'autres documents du marché?	596

§ 4. Mise à disposition du cahier, de ses annexes et des plans au stade de l'exécution	597
<i>Section 2. L'invitation à déposer offre</i>	598
<i>Section 3. Ordre de priorité des documents</i>	598
CHAPITRE 15. L'OFFRE	601
<i>Section 1. Introduction</i>	601
<i>Section 2. Une seule offre par soumissionnaire</i>	601
<i>Section 3. Offre écrite et signée</i>	605
<i>Section 4. Déroulement dans le temps des phases d'examen de l'offre</i>	607
<i>Section 5. Erreurs arithmétiques et purement matérielles : correction par le pouvoir adjudicateur</i>	610
<i>Section 6. Régularité des offres</i>	613
§ 1. Introduction	613
§ 2. Irrégularités substantielle et non substantielle	615
A. Notion d'irrégularité substantielle & exigence minimale	615
B. Irrégularité non substantielle	618
C. Appréciations historiques et jurisprudentielles	619
§ 3. Faculté de régulariser l'irrégularité substantielle dans le cadre de procédures permettant la négociation	629
A. Montant estimé au-delà du seuil de publicité européenne	629
B. Montant estimé en deçà du seuil de publicité européenne	630
§ 4. Irrégularité formelle et matérielle	630
§ 5. Irrégularité relative et absolue	632
§ 6. La notion de réserve	632
<i>Section 7. Clarification et complément</i>	633
§ 1. Principes	633
§ 2. Changement de la composition du personnel d'exécution de l'offre	634
<i>Section 8. Société en formation</i>	634
<i>Section 9. Société simple</i>	635
<i>Section 10. Délai de validité de l'offre</i>	636
<i>Section 11. Emploi des langues</i>	638
<i>Section 12. Substitution de personnes</i>	641
<i>Section 13. Spécificités des procédures restreinte, concurrentielle avec négociation, du dialogue compétitif et du partenariat d'innovation</i>	641
<i>Section 14. Spécificités des procédures ouvertes et restreintes</i>	642
§ 1. Le formulaire, métré et inventaire	642
A. Formulaire	642
B. Métré et inventaire	643

§ 2. Contenu et signature de l'offre	644
§ 3. Le dépôt et l'ouverture des offres	647
§ 4. Interprétation, erreurs et omissions	649
§ 5. Présentation de l'offre	650
§ 6. La correction de l'offre	650
A. Correction d'une quantité par un soumissionnaire : vérification par le pouvoir adjudicateur	651
B. Prix omis par un soumissionnaire	653
C. Postes omis par le pouvoir adjudicateur, et corrigés par le soumissionnaire	655
D. Classement des offres en suite des corrections	656
E. Offres à prendre en compte	657
<i>Section 15. Pratiques anticoncurrentielles</i>	657
§ 1. Le conflit ou la prise illégale d'intérêts	658
A. Aspects civils	658
B. Aspects pénaux	661
§ 2. L'auteur du projet ou l'attributaire du précédent marché	669
§ 3. Les ententes	674
A. Aspects civils	674
B. Aspects pénaux : Troubles des soumissions et ententes	682
1. Principes	682
2. Éléments constitutifs	683
a. Une procédure publique	683
b. Emploi de moyens illicites	683
c. Une atteinte à la liberté des enchères et des soumissions	684
d. Élément moral	684
CHAPITRE 16. LE PRIX	685
<i>Section 1. Introduction</i>	685
<i>Section 2. Le caractère onéreux</i>	686
§ 1. Principes	686
§ 2. Paiement en nature	687
§ 3. Paiement tiré de l'exploitation : marché public ou concession ?	689
<i>Section 3. Modes de détermination du prix</i>	692
§ 1. Le forfait	692
A. Principes	693
B. Que reste-il du forfait ? Quelques considérations critiques	697
§ 2. Prix global, bordereau et prix unitaire	700
§ 3. Exception : marché à remboursement et à prix provisoire	701
<i>Section 4. Énoncé des prix</i>	702

<i>Section 5. Éléments inclus dans le prix</i>	703
§ 1. Dispositions communes	703
A. Répartition des frais, taxes et bénéfiques	703
B. T.V.A. et autres impositions	704
C. Droits intellectuels	705
D. Frais de réception	706
§ 2. Spécificités en fonction de l'objet du marché	706
A. Travaux	706
B. Fournitures	707
C. Services	708
<i>Section 6. Prix omis</i>	708
<i>Section 7. Contrôle des prix</i>	709
§ 1. Obligation de vérification	709
§ 2. Objectifs poursuivis à travers le contrôle des prix	711
§ 3. Pas d'obligation de contrôle pour certains marchés inférieurs au seuil de publicité ou 500.000 euros	712
§ 4. Marchés de travaux ou de services dans le secteurs sensible à la fraude	713
§ 5. Prix anormaux	714
A. Invitation à justifier les prix	715
1. Cadre réglementaire	715
2. Le contrôle de régularité précède le contrôle des prix	717
3. Demande d'éclaircissement du pouvoir adjudicateur	718
4. Évolution de l'offre à l'occasion du contrôle de régularité	720
B. Nature des justifications admissibles	723
C. Postes sur lesquels le contrôle s'effectue	724
1. Appréciations jurisprudentielles	724
2. Postes négligeables	725
D. Appréciation des justifications par le pouvoir adjudicateur	726
1. Caractéristique réglementaire	726
2. Caractère discrétionnaire de l'appréciation du pouvoir adjudicateur	726
3. Manière dont le contrôle peut être effectué	728
4. Critères à prendre en considération	729
5. Exemples jurisprudentiels de motivation	729
E. Impact d'une aide d'État	732
F. Vérification sur place des pièces comptables	733
G. Obligation de dénonciation du prix anormal	734
<i>Section 8. Paiement du prix</i>	735
§ 1. Paiement pour services faits et acceptés	735
A. Principes	735

B. Tempérament et exception	736
1. Acompte	736
2. Avance	737
3. Décompte	739
§ 2. Délais de paiement et modalités de contrôle	740
A. Dispositions communes	740
B. Spécificités en fonction de l'objet du marché	742
1. Travaux	742
i. Déclaration de créance	743
ii. Délai de vérification de la déclaration de créance	743
iii. Délai de paiement	744
2. Fourniture	744
3. Services	745
C. Retard de paiement	746
1. Intérêts de retard	746
a. Principes	746
b. Non-application du taux « marchés publics » pour les indemnités	750
2. Indemnités complémentaires et capitalisation	750
3. Prolongation du délai d'exécution et interruption ou ralentissement de l'exécution par l'adjudicataire	751
D. Paiement en cas de saisie-arrêt	752
E. Suspension du paiement de certaines créances de l'État en cas de retard	752
§ 3. Impact de l'irrégularité de l'attribution sur le paiement du prix	755
§ 4. Droits des tiers sur le paiement du prix	755
A. Action directe et privilège	756
1. Principes	756
2. Assiette	757
3. Exceptions opposables par le maître de l'ouvrage	758
4. Effet sur la créance principale	759
5. Faillite de l'entrepreneur principal	759
B. Saisie, cession et mise en gage des créances	760
§ 5. Obligation de vérification du paiement des dettes sociales et fiscales de l'adjudicataire	760
§ 6. Sous-traitant	764
§ 7. Compensation	764
<i>Section 9. Formule de révision du prix</i>	764
CHAPITRE 17. LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION	769
<i>Section 1. Types de critères d'attribution</i>	769
<i>Section 2. Offre la moins chère : considérations historiques</i>	770
<i>Section 3. Le rapport qualité/prix</i>	772
§ 1. Principes	772

§ 2. Lien avec l'objet du marché	773
§ 3. Caractéristiques intrinsèques des critères	773
§ 4. Typologie exemplative des critères d'attribution	775
A. Expérience, qualité, service après-vente et autres	775
B. Quid d'un prix imposé ?	775
§ 5. Le coût du cycle de vie	776
A. Notion	776
B. Méthode de détermination du coût du cycle de vie	777
C. Contexte relatif aux considérations écologiques et sociales comme critère d'attribution ou d'exécution	779
<i>Section 4. Critères d'attribution ou critère de sélection</i>	781
<i>Section 5. Pondération des critères</i>	782
§ 1. Principes	783
§ 2. Critères et sous-critères	785
<i>Section 6. Autres développements jurisprudentiels</i>	790
§ 1. Notion d'offre économiquement la plus avantageuse	791
§ 2. Sous-critère, méthode d'évaluation ou élément intrinsèque à l'offre ?	794
CHAPITRE 18. L'ATTRIBUTION PROPREMENT DITE DU MARCHÉ	797
<i>Section 1. La comparaison en vue de l'attribution</i>	797
§ 1. Une obligation d'égalité et de transparence	797
§ 2. Méthode d'analyse des offres	797
A. La liberté d'évaluation	798
B. Il n'y a pas une seule manière de tirer les conséquences des phases de sélection, de régularité et de comparaison	800
C. Considérations historiques	800
D. L'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne C-6/15	803
E. La jurisprudence postérieure à l'arrêt C-6/15	805
F. L'interpolation linéaire et son application particulière aux prix	805
G. Que retenir ?	807
§ 3. Application de tous les critères	808
§ 4. Pas d'autres critères ni de critère écarté	811
§ 5. Spécificités des procédures ouvertes et restreintes	812
A. Traitement des caractéristiques de la commandes	813
B. Offres équivalentes	814
<i>Section 2. Le processus de décision</i>	815
§ 1. Le déroulé de l'analyse du dossier de sélection et de l'offre	815
§ 2. Compétence de l'auteur de l'acte	817

<i>Section 3. La notification de la décision d'attribution et la conclusion du contrat</i>	819
<i>Section 4. Les formes de publicité à respecter</i>	820
<i>Section 5. Non-attribution du marché ou d'un lot et arrêt de la procédure</i>	821
§ 1. Principes	821
§ 2. Retrait de la décision	826
<i>Section 6. Archivage</i>	827
<i>Section 7. Délit de favoritisme et corruption de fonctionnaire</i>	830

CHAPITRE 19. LA MOTIVATION ET LA COMMUNICATION DES DÉCISIONS

	837
<i>Section 1. Introduction</i>	838
<i>Section 2. Quelles sont les décisions qui doivent être motivées ?</i>	838
<i>Section 3. Étendue de la motivation</i>	840
§ 1. Identification des mentions requises	840
A. Principes	840
B. Applications jurisprudentielles	842
§ 2. Sélection qualitative	845
§ 3. Attribution fondée sur le seul critère du prix (ancienne adjudication)	846
§ 4. Cotation	846
§ 5. Comparaison effective	848
§ 6. Procédure négociée	849
§ 7. Motivation par référence	850
<i>Section 4. Informations à communiquer</i>	852
§ 1. Formalisme : la double notification	852
§ 2. Sélection qualitative	853
§ 3. Attribution	854
§ 4. Non-attribution	855
§ 5. Marchés dont la valeur est inférieure au seuil de la procédure négociée sans publicité	856
<i>Section 5. Secret d'affaires</i>	857
§ 1. Principes	857
§ 2. Spécificité de la période prédécisionnelle	858
<i>Section 6. Résumé</i>	859

CHAPITRE 20. LE CONTENTIEUX DE L'ATTRIBUTION

<i>Section 1. Introduction</i>	865
<i>Section 2. Type de demandes</i>	866
§ 1. Annulation de la décision	866
§ 2. Suspension de la décision et mesures provisoires	867
A. Principes	867
B. Information à l'attention de l'autorité adjudicatrice	869

C. Conséquence : suspension de plein droit de l'exécution du marché	869
§ 3. Dommages et intérêts	870
A. Principes	871
B. La faute	871
1. Constat de la faute ensuite de l'annulation par le Conseil d'État	872
2. Absence de pondération des critères	872
3. Tutelle – Approbation d'une décision illégale – Faute ?	873
4. La responsabilité de l'auteur de projet	873
C. Le lien causal	874
D. Le dommage	875
1. Réparation en nature	875
2. Réparation en argent	876
a. Introduction	876
b. En cas d'arrêt de la procédure	877
c. Attribution fondée sur la base du seul critère du prix : forfait de 10 %	877
d. Autres procédures	881
e. Intérêts et érosion monétaire	883
§ 4. Déclaration d'absence d'effets du contrat	884
A. Principes	884
B. Pouvoir d'appréciation de la juridiction	886
1. Rétroactivité modulable sur le contrat	886
2. Raisons impérieuses d'intérêt général	886
C. Avis de transparence ex ante volontaire	887
§ 5. Sanctions de substitution	888
§ 6. Recours téméraire ou vexatoire	889
§ 7. Action en cessation devant le tribunal de l'entreprise	890
<i>Section 3. Juridictions compétentes</i>	892
§ 1. Conseil d'État ou juge judiciaire ?	892
§ 2. La notion d'autorité administrative	893
<i>Section 4. Règles procédurales communes</i>	898
§ 1. Introduction	898
§ 2. Délais de recours	899
§ 3. Décision d'agir	902
§ 4. Intérêt au recours	903
A. Principes	903
B. Régularité de l'offre	905
C. Décision antérieure à l'attribution qui fait définitivement grief	906
D. L'opération complexe et les actes préparatoires	907
E. Position dans le classement	911
F. Décision implicite de ne pas choisir un candidat	911

G. Renonciation au marché	912
H. Sous-traitant	913
I. Le retrait d'acte	913
J. La cession de marché en cours d'exécution	914
K. L'intérêt de l'intervenant	914
§ 5. Intérêt aux moyens	914
§ 6. Intervention de l'attributaire à la procédure	917
§ 7. Marginalité du contrôle et séparation des pouvoirs	917
§ 8. Secret des affaires	917
§ 9. La balance des intérêts dans les demandes en suspension	922
§ 10. Législation d'ordre public et moyen soulevé d'office	923
<i>Section 5. Le Conseil d'État</i>	924
§ 1. Objet du recours	924
A. Influence du droit subjectif	924
B. Pluralité d'objets	925
§ 2. Théorie de l'acte détachable	925
§ 3. La recevabilité du recours	926
A. L'intérêt au recours en annulation et indemnisation judiciaire	927
B. Détermination de l'acte attaqué	927
C. Le délai de recours	928
D. L'envoi par recommandé	929
§ 4. La partie adverse	929
§ 5. Recevabilité des moyens	929
§ 6. La suspension	929
A. L'extrême urgence ou l'urgence ordinaire	929
B. Les limites de l'examen des exceptions et des moyens en extrême urgence	930
1. La caractéristique de la procédure en extrême urgence	930
2. L'apparence d'illégalité du moyen présenté en extrême urgence et le caractère complet de la demande	931
3. Le moyen nouveau en extrême urgence	931
4. Le moyen « technique » en extrême urgence	931
C. L'introduction du recours en suspension et la mention du délai	931
D. La balance des intérêts	932
E. L'obstacle de la conclusion du contrat	933
F. Les questions préjudicielles	935
G. Les mesures provisoire	935
§ 7. Le dossier administratif	935
§ 8. Frais de défense et indemnité de procédure	935
<i>Section 6. Les juridictions judiciaires</i>	936
§ 1. Introduction	937

§ 2. La protection de droits subjectifs	938
A. Principes	938
B. Le droit à l'égalité de traitement	947
C. Le droit à une correcte application de la réglementation relative aux marchés publics	948
D. Le droit d'obtenir une décision correctement motivée	949
E. Le droit de disposer d'un recours effectif	949
F. Règles prescrites dans le cahier spécial des charges	950
G. Décision d'arrêter la procédure et d'en recommencer une nouvelle – Pas de droit subjectif	950
§ 3. Intérêt au recours indemnitaire et annulation de l'acte par le Conseil d'État	951
§ 4. La demande de mesure provisoire sur la base de l'article 19 du Code judiciaire	952
§ 5. Spécificités liées au référé	952
A. Urgence	952
B. Caractère provisoire	953
<i>Section 7. Le contrôle de la C.J.U.E. et de la Commission</i>	954
<i>Section 8. Retrait et réfection de l'acte annulé</i>	958
CHAPITRE 21. L'EXÉCUTION	961
<i>Section 1. Les règles générales d'exécution</i>	962
§ 1. Notion	962
§ 2. Champ d'application	964
A. Principes	964
B. Quelques cas particuliers	966
1. Accord-cadre	966
2. Influence des variantes et option en fournitures et services	967
§ 3. Caractère obligatoire, facultatif ou supplétif	967
A. Dispositions obligatoires	968
1. Interdiction absolue de dérogation	969
2. Motivation renforcée	971
3. Motivation simple	973
a. Principes	973
b. Délais de vérification et de paiement	973
4. Abus manifeste dans les dérogations	974
5. En toute hypothèse : mention en tête du cahier spécial des charges	975
6. Applications jurisprudentielles	975
B. Dispositions supplétives	976
1. Identification à travers l'ensemble des règles générales d'exécution	976

2. Cas particulier de certaines clauses de réexamen	977
C. Dispositions facultatives	977
<i>Section 2. La conclusion du contrat</i>	977
§ 1. La notification	978
§ 2. Le délai d'attente	980
A. Régime juridique actuel	980
B. Exception	982
C. Genèse du principe	982
D. Vicissitudes des systèmes antérieur	985
E. Possibilité pour le législateur d'imposer, outre le délai d'attente, une mise en demeure par le plaignant	986
§ 3. Spécificités liées à la procédure négociée de faible montant	987
<i>Section 3. Le fonctionnaire dirigeant</i>	988
<i>Section 4. Le personnel de l'adjudicataire</i>	989
<i>Section 5. Le délai d'exécution</i>	990
<i>Section 6. Les garanties financières</i>	990
§ 1. Le cautionnement	990
A. Principes	991
B. Droit de l'adjudicateur sur le cautionnement	994
C. Libération	996
§ 2. Les assurances	996
<i>Section 7. La sous-traitance</i>	998
§ 1. Introduction	999
§ 2. Pas de lien contractuel avec l'adjudicateur	1001
§ 3. Sous-traitance imposée	1002
§ 4. Sélection qualitative et sous-traitance	1003
§ 5. Pénalité spéciale	1005
§ 6. Exigences techniques	1005
§ 7. Interdiction de sous-traitance à des opérateurs exclus	1006
§ 8. Chaîne de sous-traitance	1007
A. Interdiction de sous-traitance totale	1007
B. Limitation au 2e ou 3e niveau	1008
1. Principe	1008
2. Exception : extension jusqu'au 4e niveau	1009
3. Pénalité spéciale	1009
§ 9. Spécificité liée aux travaux : l'agrégation	1010
§ 10. Secteur sensible à la fraude : obligation d'information	1010
A. Secteurs concernés	1010
B. Informations à communiquer par l'adjudicataire	1012
§ 11. Action directe du sous-traitant	1014
<i>Section 8. Les droits intellectuels</i>	1014
§ 1. Principes	1014
§ 2. Méthodes et savoir-faire	1016
§ 3. Enregistrement	1017

Outils

§ 4. Sous-licence d'exploitation	1017
§ 5. Assistance mutuelle et garantie	1018
<i>Section 9. Documents établis par les parties</i>	1019
§ 1. Documents quelconques d'exécution : conservation et mise à disposition	1019
§ 2. Documents et plans établis par l'attributaire	1019
<i>Section 10. Contrôle et surveillance du marché</i>	1020
<i>Section 11. Confidentialité des données et secret d'affaires</i>	1021
§ 1. Informations de toute nature	1021
§ 2. Dessins, modèles et inventions	1021
§ 3. Sous-traitants	1023
<i>Section 12. Les réceptions techniques</i>	1023
§ 1. Modes de réception technique	1023
§ 2. Réception technique préalable	1024
§ 3. Réception technique <i>a posteriori</i>	1025
<i>Section 13. Spécificités liées aux travaux</i>	1026
§ 1. Délai d'exécution et ordre de commencer	1027
§ 2. Organisation du chantier	1030
§ 3. Autorisations préalables à la réalisation des travaux	1032
§ 4. Mise à disposition de terrains ou de locaux	1032
§ 5. Journal des travaux	1033
§ 6. Conduite, contrôle et surveillance des travaux	1034
A. Par le pouvoir adjudicateur	1034
B. Par l'attributaire	1035
§ 7. Responsabilité de l'entrepreneur	1035
§ 8. Troubles de voisinage	1036
§ 9. Obligations relatives au droit social et du travail	1038
A. Conditions relatives au personnel	1038
B. Salaires	1039
C. Liste du personnel	1039
D. Sous-traitance	1039
E. Compte individuel des travailleurs et sécurité sociale	1040
§ 10. La coordination sécurité santé	1040
§ 11. Étude de sol et stabilité	1041
§ 12. Câbles et canalisations	1043
§ 13. Aspects pénaux : délit d'entrave aux travaux publics	1045
<i>Section 14. Spécificités liées aux services – les services de nettoyage</i>	1045

CHAPITRE 22. MODIFICATION EN COURS D'EXÉCUTION ET

CLAUSES DE RÉEXAMEN

	1047
<i>Section 1. Introduction</i>	1048
§ 1. Typologie des clauses permettant la modification du contrat	1048
§ 2. Influence européenne	1050

§ 3. Terminologie : avenant, décompte, révision du marché et clauses de réexamen	1052
<i>Section 2. Principes communs</i>	1054
<i>Section 3. Les modifications à l'initiative de l'adjudicateur</i>	1056
§ 1. La commande complémentaire	1057
§ 2. Les circonstances imprévisibles dans le chef de l'adjudicateur	1058
§ 3. La règle de minimis	1059
§ 4. La modification non-substantielle	1059
§ 5. La clause de réexamen stricto sensu	1061
A. Introduction	1061
B. L'interruption prévue dans les documents du marché	1062
§ 6. Publication de certaines modifications au JOUE	1062
<i>Section 4. La modification suite à une dénonciation d'une des parties</i>	1064
§ 1. La nature du fait générateur	1064
A. Les circonstances imprévisibles dans le chef de l'attributaire	1065
1. L'imprévision proprement dite	1065
2. Les sujétions imprévues	1070
3. Les conditions météorologiques exceptionnelles	1073
4. <i>Quid</i> de l'imprévision par rapport à la force majeure ?	1075
B. L'ordre de suspension du contrat	1077
1. La suspension non prévue dans les documents du marché	1078
2. La suspension prévue dans les documents du marché	1080
C. Le fait d'une des parties	1082
D. La révision de prix en suite de l'évolution des quantités	1085
§ 2. Le caractère imputable du fait générateur	1085
§ 3. L'accord des parties	1087
§ 4. La dénonciation du fait générateur	1090
A. Introduction	1090
B. La personne qui dénonce le fait	1092
C. Un fait, et ses deux conséquences	1093
D. Un fait, connu ou non de l'adjudicateur	1094
E. Le délai dans lequel la dénonciation doit intervenir	1096
1. Trente jours calendrier	1096
2. Un délai prévu à peine de déchéance	1098
3. Un délai qui porte sur un fait, et ses deux conséquences	1100
F. La forme de la dénonciation et les compléments apportés dans les documents du marché	1104

§ 5. La preuve du fait générateur et de sa dénonciation	1107
§ 6. Le rééquilibrage du marché	1109
A. Principe	1109
B. Le dommage direct, ou indirect ?	1110
C. Le droit à la vérification des pièces comptables	1111
D. L'importance du dommage selon la nature du fait générateur	1113
E. La preuve concrète du dommage	1115
F. Les précisions apportées dans les documents du marché	1121
G. Mention du régime dans le cahier des charges ou dérogation ?	1124
H. L'obligation de réduire le dommage	1124
I. Le délai d'introduction du dommage, prévu à peine de déchéance	1126
J. Exemples de revendications rencontrées	1128
1. Les frais de chantier	1129
2. L'immobilisation du matériel	1130
3. Les frais de siège, encore appelé les frais généraux	1131
4. La perte d'opportunités ou de bénéfice	1131
5. La perte de rendement du personnel, ou sur le planning	1132
6. Les frais de licenciement du personnel	1135
7. Le dommage des sous-traitants	1135
8. Le taux de change des devises	1136
9. L'érosion monétaire	1137
10. La perturbation de chantier et le délai de travaux plus long que le délai initialement convenu entre parties.	1138
11. Exemple : Présentation sommaire d'une demande type	1138
K. L'indemnité, la TVA et le taux d'intérêt de retard	1139
L. Avantages et faiblesses d'une formule globale	1140
1. La rapidité	1141
2. La désuétude	1141
3. Une divergence avec les comptes annuels	1142
4. La négligence de la progression du contrat et du chantier	1142
5. L'impact du retard sur la nature des frais portés en compte	1143
6. La variabilité des frais de siège	1143
7. Quelques caractéristiques de l'analyse fondée sur la comptabilité	1145

§ 7. Éléments de comptabilité dans l'appréciation du dommage	1145
A. Les sources de droit comptable belge	1145
B. Obligations des entreprises	1146
1. La tenue de la comptabilité	1146
2. Les sociétés simples	1148
3. La conservation des documents comptables	1151
4. Le Plan Comptable Minimum Normalisé	1152
5. Un outil d'analyse complémentaire : la comptabilité analytique	1152
C. Notions comptables de frais utiles à l'analyse	1154
1. Les frais fixes et les frais variables	1154
2. Les frais directs et indirects	1156
3. Les coûts complets et marginaux	1157
4. Les frais impactés	1158
§ 8. Interdiction de ralentissement ou de suspension du contrat	1159
<i>Section 5. Les autres clauses permettant une modification du contrat</i>	1159
§ 1. Le remplacement de l'adjudicataire	1159
A. Régime légal actuel	1159
B. Considérations historiques	1160
C. Cas jurisprudentiels particuliers	1163
1. Modification de l'actionariat de l'adjudicataire	1163
2. La cession intégrale des parts sociales du cessionnaire en cours de marché	1164
3. La réorganisation interne du contractant	1164
§ 2. L'indexation des prix ou autre formule de révision	1165
A. Travaux et services assimilés – Régime obligatoire	1165
B. Fournitures et services – Régime facultatif	1165
§ 3. La modification fiscale	1166
§ 4. L'évolution des quantités initialement prévues	1167
A. Le jeu des quantités présumées	1167
B. Quantités fixes et quantités minimales	1169
C. La modification des quantités	1169
1. La commande nouvelle	1169
a. Détermination ou révision des prix	1170
b. Le nouveau délai d'exécution	1170
2. La suppression de quantités	1171
a. Régime commun d'indemnisation	1171
b. Spécificités liées aux fournitures et services	1173
3. Le formalisme des modifications	1174
4. En travaux : révision de prix ensuite de modifications de travaux ou de quantités largement excédentaires	1175
§ 5. Le paiement direct du sous-traitant	1176

CHAPITRE 23. DÉFAUT D'EXÉCUTION ET MOYENS D'ACTION	
UNILATÉRAUX	1177
<i>Section 1. Le défaut d'exécution</i>	1177
<i>Section 2. Le procès-verbal de manquement</i>	1178
<i>Section 3. L'amende</i>	1180
§ 1. Principes	1181
§ 2. Remise d'amendes	1183
§ 3. Délais de rigueur	1184
§ 4. Spécificités en travaux	1185
§ 5. Spécificités fournitures	1186
§ 6. Spécificités services	1187
<i>Section 4. Les pénalités</i>	1188
§ 1. Principe	1189
§ 2. Remise de pénalités	1190
<i>Section 5. Les mesures d'office</i>	1192
§ 1. Régime général	1192
A. Introduction	1192
B. Le marché pour compte	1193
C. La résiliation unilatérale	1194
§ 2. Spécificités propres aux travaux	1195
§ 3. Spécificités propres aux fournitures	1198
§ 4. Spécificités propres aux services	1199
A. Marché pour compte	1200
B. Résiliation	1201
<i>Section 6. Exclusion pour trois ans</i>	1201
<i>Section 7. Entente découverte en cours d'exécution</i>	1202
<i>Section 8. Réfaction pour moins-value</i>	1203
<i>Section 9. Indépendance des contrats et des lots</i>	1203
<i>Section 10. Spécificités propres aux services : responsabilité de l'auteur de projet</i>	1204
<i>Section 11. Spécificités propres aux travaux</i>	1205
§ 1. Soupçon de fraude ou malfaçon	1205
§ 2. Retenues pour salaires, charges sociales et impôts dus	1205
CHAPITRE 24. LA FIN DU CONTRAT	1207
<i>Section 1. Introduction</i>	1207
<i>Section 2. Les réceptions</i>	1208
§ 1. Introduction	1208
§ 2. Pour les marchés de travaux	1209
A. Travaux non susceptibles de réception	1211
B. Réception provisoire	1212
C. Réception définitive	1213
D. Clauses communes aux réceptions provisoire et définitive	1214
§ 3. Marché de fournitures	1215

§ 4. Marchés de services	1215
<i>Section 3. L'échéance du terme</i>	1216
§ 1. Le marché pluriannuel ou à durée indéterminée	1216
§ 2. La reconduction	1217
A. Notion	1217
B. Comparaison entre la reconduction et la prolongation via procédure négociée sans publicité	1219
<i>Section 4. La terminaison du contrat</i>	1222
§ 1. Principes	1222
§ 2. Le délai de garantie	1222
A. Principes	1223
B. Spécificités liées aux travaux	1224
1. Portée de la garantie	1224
2. Prise de possession de l'ouvrage par le pouvoir adjudicateur	1225
3. Responsabilité décennale	1225
C. Spécificités liées aux fournitures	1227
D. Spécificités liées aux services	1227
§ 3. Résiliation anticipée	1229
A. Introduction	1229
B. Résiliation ou résolution en cas d'attribution ou de modification irrégulières	1230
C. Condamnation par la Cour de justice de l'Union européenne	1231
D. Apparition de motifs d'exclusions obligatoire ou facultatifs	1231
E. Le décès d'une personne physique	1233
F. Conséquences juridiques des résiliations énoncées ci-devant	1233
G. Résiliation anticipée prévue dans les documents du marché	1234
H. La résiliation ad nutum	1235
I. Délai de commencement des travaux non respecté par l'adjudicateur	1238
§ 4. Résolution judiciaire	1239
A. Le droit de l'exécution du contrat entre les parties	1240
B. L'intervention de tiers au contrat : la déclaration d'absence d'effets	1242
CHAPITRE 25. LE CONTENTIEUX DE L'EXÉCUTION	1245
<i>Section 1. Principes</i>	1245
<i>Section 2. Juridictions compétentes</i>	1246
<i>Section 3. Le dommage</i>	1247
§ 1. Charge de la preuve	1247
§ 2. Dette de valeur	1249

§ 3. Impact d'un contrat irrégulièrement conclu	1249
<i>Section 4. Délai de prescription</i>	1250
<i>Section 5. Divers</i>	1253
CHAPITRE 26. LES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES	1257
<i>Section 1. Règles applicables aux moyens de communication</i>	1257
§ 1. Le tout électronique	1257
A. Principe de base	1257
B. Compatibilité du système informatique	1259
C. Intégrité des données	1259
D. Exception à l'usage de moyens électroniques	1259
1. Par nature, ou en fonction de la valeur	1259
2. En raison du caractère sensible des informations	1261
3. Communication orale des éléments autres qu'essentiels	1262
4. Mise à disposition par d'autres moyens	1263
E. Garanties minimums des moyens électroniques	1263
§ 2. Signatures et autres particularités	1265
A. Objectif	1265
B. Signature	1265
1. Nature de la signature : une signature électronique qualifiée	1265
2. Document à signer : le rapport de dépôt	1266
a. Procédures en une phase	1266
b. Procédures en plusieurs phases	1266
c. Procédure négociée sans publication préalable	1267
C. Personnes habilitées à signer et mandataire	1267
1. Modifications et retrait	1268
2. Enchères électroniques : dispense	1268
D. Virus et macros	1269
E. Vie privée	1269
§ 3. Mise à disposition des documents de mise en concurrence	1270
A. Le principe : l'accès par moyens électroniques	1270
B. L'exception : pas d'accès par moyens électroniques	1270
C. Les renseignements complémentaires	1271
<i>Section 2. Avis de marché</i>	1271
<i>Section 3. Invitation à soumissionner dans une procédure avec publicité, en deux phases</i>	1271
<i>Section 4. Offre</i>	1272
§ 1. Invitation des candidats sélectionnés à introduire une offre	1272
§ 2. Indisponibilité des plates-formes électroniques	1273
<i>Section 5. L'attribution du marché</i>	1274

§ 1. Dépôt des demandes de participation et des offres	1274
A. Principe	1274
B. Procès-verbal d'ouverture	1274
C. Procédure non électronique	1275
§ 2. Notification de la décision d'attribution	1275
<i>Section 6. Dans la phase « recours »</i>	1275
<i>Section 7. Dans la phase d'exécution</i>	1276
§ 1. Généralités	1276
§ 2. Facturation électronique	1276
A. Objectifs poursuivis	1276
1. Interopérabilité	1277
2. Convivialité et simplicité	1277
B. Informations contenues dans la facture électronique	1278
C. Quelles sont les obligations des parties ?	1278
1. Obligations des commanditaires	1278
2. Faculté de choix pour l'adjudicataire	1279
D. Quid des sous-traitants ?	1279
E. Quels sont les contrats qui sont concernés ?	1280
1. Les marchés	1280
2. Les concessions	1280
3. Secret défense	1280
F. Dans quel délai ?	1281
CHAPITRE 27. LES RÈGLES DE GOUVERNANCE	1283
<i>Section 1. Suivi de l'application</i>	1283
<i>Section 2. Information à conserver</i>	1285
<i>Section 3. Obligations statistiques</i>	1288
<i>Section 4. IMI – La coopération administrative</i>	1289
TITRE 2 : LES PARTENARIATS PUBLICS/PRIVÉS	1291
CHAPITRE 1. LA NOTION DE PARTENARIAT	1295
CHAPITRE 2. LES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES PUBLIQUES	1297
<i>Section 1. L'influence déterminante sur sa nature ou sa conception</i>	1298
<i>Section 2. Applications jurisprudentielles</i>	1304
§ 1. La vente d'immeuble par un adjudicateur	1304
§ 2. La prise en location par un adjudicateur	1305
§ 3. L'emphytéose	1306
§ 4. Le leasing immobilier	1307
§ 5. Les charges d'urbanisme	1307
§ 6. Les opérations conventionnelles d'aménagement	1309

CHAPITRE 3. LA SUBVENTION	1313
<i>Section 1. Définition et régime juridique de la subvention</i>	1314
<i>Section 2. Les éléments constitutifs de la subvention</i>	1317
§ 1. L'allocation à fonds perdu	1317
§ 2. Une activité utile à l'intérêt général	1319
§ 3. La personne qui définit le besoin à satisfaire	1319
§ 4. Le fondement de la subvention doit être déterminé par le législateur	1321
A. Principes	1321
B. Le caractère unilatéral de la subvention et sa mise en œuvre contractuelle	1322
<i>Section 3. Compatibilité de la subvention avec les aides d'État</i>	1323
CHAPITRE 4. LE CONTRAT DE SOCIÉTÉ	1327
<i>Section 1. Évolution historique</i>	1327
<i>Section 2. Un contrat de société peut constituer un marché public</i>	1328
<i>Section 3. Pas de double mise en concurrence</i>	1332
<i>Section 4. Questions particulières d'exécution</i>	1333
CHAPITRE 5. LES CONCESSIONS	1335
<i>Section 1. Les concessions de travaux</i>	1336
<i>Section 2. Les concessions de service</i>	1339
§ 1. La rémunération et le droit d'exploiter	1339
§ 2. Régime juridique	1342
A. Principes	1342
B. Opérations mixtes	1344
§ 3. Principes d'égalité et de transparence	1345
§ 4. Modification en cours d'exécution	1348
<i>Section 3. Les concessions de service public</i>	1348
CHAPITRE 6. DIALOGUE COMPÉTITIF	1351
<i>Section 1. Principes</i>	1351
<i>Section 2. Historique</i>	1352
<i>Section 3. Document descriptif et avis de marché</i>	1353
<i>Section 4. Droit de participation à la sélection</i>	1355
<i>Section 5. Invitation à participer au dialogue</i>	1355
<i>Section 6. Dialogue proprement dit</i>	1356
§ 1. Principe	1356
§ 2. Entonnoir	1356
§ 3. Clôture du dialogue	1356
<i>Section 7. Analyse des offres et négociation</i>	1357
<i>Section 8. Prime aux soumissionnaires déçus</i>	1358

<i>Section 9. Conclusion du marché</i>	1358
<i>Section 10. Motivation des décisions, information et voies de recours</i>	1358
CHAPITRE 7. LE PARTENARIAT D'INNOVATION	1361
<i>Section 1. Contexte</i>	1361
<i>Section 2. Approche historique : la commande de R & D</i>	1362
§ 1. Principes	1362
§ 2. Développements : L'achat public avant commercialisation	1363
§ 3. Les risques liés aux développements exclusifs	1366
<i>Section 3. Définition et régime légal du partenariat d'innovation</i>	1367
§ 1. Définition	1367
§ 2. Éléments caractéristiques de la procédure	1368
A. Élément déclencheur	1368
B. La passation	1368
1. Estimation de la valeur du marché	1369
2. Documents du marché	1369
3. Sélection qualitative	1370
4. Phase de négociation	1370
C. Attribution	1371
D. L'exécution	1372
1. Principes	1372
2. Caractéristiques légales	1373
<i>Section 4. Distinction avec d'autres procédures</i>	1375